

Dossier : [Médecins](#)
Dossier : [CHU Brest](#)
Dossier : [Comprendre](#)

Dossier : [Appels des Médecins](#)
Dossier : [Database Santé Études](#)
Dossier : [Mécanismes interactions](#)

Dossier : [Syndrome des Micro-Ondes](#)
Dossier : [CEM : Principales Pathologies](#)
Dossier : [Consortium Scientifique BioInitiative](#)

Aller de l'avant, c'est démontrer la nocivité des irradiations artificielles des hyperfréquences micro-ondes par des expertises (61 V/m !!), des clusters de cancers, de surmortalité de population, de prévarications, etc . . .
Appel : [Next-up organisation a besoin d'aides dans son combat pour ouvrir des actions en Justice pour tous.](#)

LE SOIR

brabant wallon

Le Soir Jeudi 30 octobre 2008

Lasne / Le « David » Saerens a gagné contre le « Goliath » Mobistar

Il a fait enlever une antenne

HUIT ANS DE COMBAT pour l'emporter.
Le Lasnois Maurice Saerens tire les leçons et demande aux politiques d'être vigilants.

ENTRETIEN

Il y avait une antenne à côté de chez lui, sur le château d'eau d'Ohain. Il n'en voulait pas. Avec les riverains, il s'est battu. Et l'a emporté contre Mobistar. Maurice Saerens habite aujourd'hui de l'autre côté de la vallée. Il a ressorti pour nous les deux mallettes de documents qui témoignent de son combat.

Huit ans de procédures ? Il fallait tenir la distance...

Ce fut un combat pénible. Tout a commencé le 18 novembre 1996, avec un permis de bâtir délivré par la Région wallonne, après avis favorable de la commune. Ce n'est que longtemps après que j'ai compris que le débat était faussé d'avance. L'Etat avait octroyé le droit d'exploiter, des opérateurs l'avaient acheté et s'installaient la plupart du temps sans rien dire à personne. Ce fut notre cas. Heureusement pour nous, les plans d'installation n'avaient pas été respectés par Mobistar, pour une question de dépassement du château d'eau... Mais j'ai dû tout subir, jusqu'à l'intimidation puisqu'un policier s'introduira même illégalement chez moi pour constater que ma cabane de jardin, non visible de la route, avait été aménagée sans permis. J'ai donc d'abord dû régulariser ce dossier avant de poursuivre au Conseil d'Etat et obtenir l'annulation du permis.

Êtes-vous contre le GSM ?

Pas du tout, j'en ai comme tout le monde. Je pense que c'est l'une de ces inventions utiles, qui a révolutionné nos vies. Par contre, je prône le principe de précaution. Je suis convaincu que dans vingt ans vont surgir les premières maladies dues à son utilisation. Or, pour l'instant, comme cela fut le cas pour la cigarette ou

l'amiante, certaines études affirment qu'il ne faut vraiment pas s'alarmer. Mais d'autres annoncent le contraire...

Pourquoi avez-vous essayé de vous faire dédommager ?

Je voulais que la sixième chambre correctionnelle de Nivelles reconnaisse un préjudice possible pour la santé des riverains. En 2004, j'ai ressenti la sentence comme un camouflet. On nous refusait ce dédommagement parce qu'on ne pouvait pas dire qu'esthétiquement, nous avions perdu au change. Nous, on parlait de santé ! Et puis, essayez de vendre

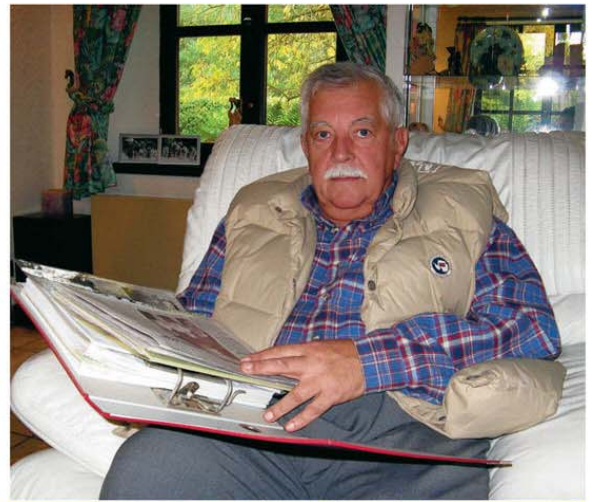
une maison au pied d'antennes. Moi, je n'ai pu le faire qu'à la condition expresse qu'elles soient retirées. Finalement, j'ai décidé d'en rester là. Nous avons obtenu notre victoire.

Un conseil à donner ?

Que les politiques soient rigoureux et vigilants. Dans mon cas, le collège communal s'est mobilisé, à la fin, pour faire respecter l'arrêt du Conseil d'Etat ; puis il a changé de politique pour une meilleure implantation des antennes, plus éloignée des habitations. ■

Propos recueillis par

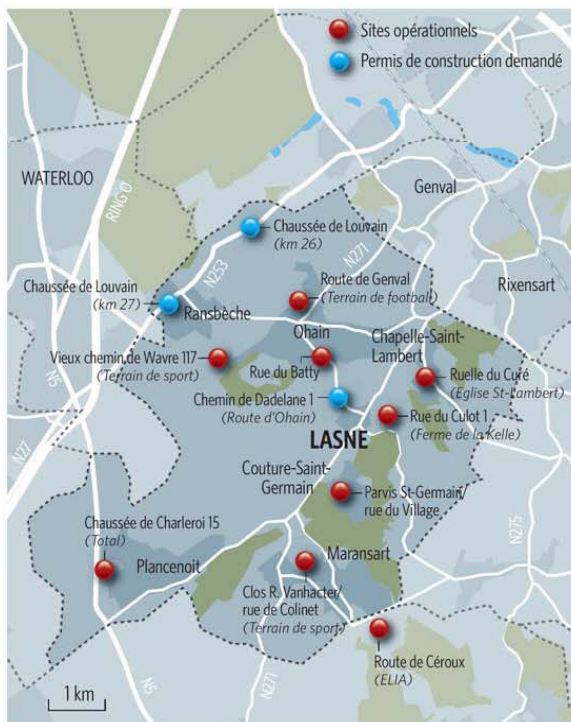
JEAN-PHILIPPE DE VOGELAERE



MAURICE SAERENS ressort deux mallettes de documents qui témoignent de son combat long et pénible. © D.R.

LES ANTENNES GSM À LASNES

LE SOIR - 30.10.08



L'antenne Astrid de Lasne sera installée à Genappe

Les Lasnois connaissent relativement peu de problèmes de couverture GSM. Depuis cinq ans, le collège a changé son fusil d'épaule et a octroyé une série de permis en la matière. Une manière de résorber un important retard. Les plaintes commencent à s'accumuler. Aujourd'hui, seule une zone située entre Maransart et le centre de Lasne pose encore problème. Le relief y est très vallonné, ce qui ne facilite pas la couverture du réseau.

Dans le cadre de notre série sur l'implantation des antennes en Brabant wallon, signalons que Lasne accueille 12 sites. La politique du collège est de regrouper le plus d'antennes sur des pylônes ne dépassant pas 20 mètres. Ce sera notamment le cas pour le prochain permis qu'il va octroyer. Le collège vient de déterminer le site où s'implantera la deuxième antenne Astrid (réseau destiné aux services de secours) de la commune. Il s'agit de la centrale électrique, située rue de Cé-

roux (Genappe). Cette décision était attendue depuis longtemps.

Depuis 2001, les pétitions, recours au Conseil d'Etat et plaintes de policiers se succèdent. L'implantation d'une antenne Astrid sur le territoire de la zone de police de la Mazerine (Lasne, Rixensart, La Hulpe) n'a cessé de susciter la controverse. Il y a quelques mois, Rixensart a définitivement abandonné l'idée de voir une telle antenne s'ériger à proximité de sa maison communale.

Et a demandé à Lasne de trouver une solution.

« On sait déjà qu'une antenne Astrid s'installera au futur commissariat, route de Genvail, explique la bourgmestre de Lasne, Brigitte Defalque (MR). Il en fallait une deuxième pour que le maillage soit opérationnel. Ce site est le lieu idéal pour tout le monde. Ottignies, Court-Saint-Etienne et Genappe vont aussi en profiter. »

La société Astrid devrait introduire d'ici peu une demande de permis. ■ XAVIER ATTOUT